



Les intermittentes de l'égalité

Un bébé si je peux

jeudi 11 septembre 2014

Le « droit à l'enfant ».



On pense souvent que ce concept très discuté ne s'applique qu'au sujet de l'adoption par des couples homosexuels ou de la gestation pour autrui (GPA). Pourtant, la question du droit à l'enfant, c'est moins connu, se pose également pour un très grand nombre de femmes dans une situation supposément « normale ». Car il existe une forme de discrimination économique assez ancienne, qui ne persiste que du fait de l'inaction coupable de l'État. Si pour la majorité précédente la question était idéologique, la majorité actuelle, déjà comptable par ses attermoissements du pourrissement de la situation sur le mariage gay, est coupable par immobilisme.

Travail, Famille Patrie ?

Dans la grande tradition du trompe-l'œil, la majorité a adopté ce 23 juillet 2014 la loi sur l'égalité homme-femme ainsi que la réforme du congé parental, étendant le droit au congé parental pour les pères [\[1\]](#), mais a « oublié »[...]

Pour lire la suite de cet article,

ABONNEZ-VOUS

(abonnement annuel ou mensuel)

Déjà abonné ?

CONNECTEZ-VOUS !

P.-S.

Le Blog du collectif des Maternittentes : <http://www.maternittentes.com>

Notes

[1] Il faut relever qu'on parle là d'un congé sans solde, ce qui rend relativement illusoire dans la situation économique actuelle et du fait du rapport de force sur le marché de l'emploi, que beaucoup d'hommes prennent le double risque de s'absenter six mois. Seules les familles les plus aisées seront concernées, ce qui ajoute une rupture d'égalité favorisant la reproduction des élites, et aboutit au contraire de l'effet recherché. Dans d'autres pays européens, ce congé peut être rémunéré jusqu'à 80% du salaire quel que soit le conjoint, ce qui change (presque) tout.